

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie Jade Inc.	Numéro de permis 2012592	Date d'inspection Le 10 mars 2022	
Nom de l'établissement Halte scolaire Jade		Numéro de téléphone (506) 601-4455	
Adresse 225 rue Pointe-Brulée Pointe-Brûlée NB E8S 2V9			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sylvie Richardson		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Lors de ma surveillance en avant-midi, le ratio enfants-personnel est maintenu.

- Les règlements de santé publique sont maintenus.
- Les dossiers des enfants sont complets, j'ai vérifié 7 dossiers sur 10.
- Les consentements dans le dossier des enfants sont tout complet, j'ai vérifié 7 dossiers sur 10
- Les dossiers des incidents des enfants sont complets. Discussion avec l'administratrice afin de voir à ajouter le nom de la personne responsable lors de l'incident.
- Le matériel intérieur est varié et en quantité suffisante pour tous les enfants présents, de plus est gardé propre et en bon état.

Pendant ma surveillance, les enfants de la halte scolaire étaient à l'extérieur.

original signé par
Sylvie Richardson

Le 10 mars 2022

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

original signé par
Monique Haché

Le 10 mars 2022

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date